



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	16/04/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	06
Vote à l'unanimité	
Pour :	29
Contre :	00
Abstentions :	00
14	

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis — M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(23)

REPRESENTÉS : M. EDAU François (ayant donné procuration à M. Leonard BARTHEL) - Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) - M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(6)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
 DU SERVICE COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION
 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 POUR L'EXERCICE 2015**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu la délibération n°CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 autorisant la présidente à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;
- Vu la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) ;
- Vu la délibération n°2 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement ;
- Vu le compte-rendu du débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil municipal du 23 mars 2015 ;

.../...

.../...

- Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2015, pour le Service de l'Assainissement, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

DEFENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellés	Montant	Chapit	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	48 700,00	70	Ventes, Prestations de service	206 513,22
012	Charges de personnel	103 014,00	72	Productions immobilisées	
66	Charges financières	8 013,00	74	Subvention d'exploitation	
023	Virement à la sect° d'invest.	35 565,00	002	Résultat antérieur reporté	26 771,78
042	Opér. D'ordre de transf entre	37 426,00			
043	Opér. D'ord de transf à l'inte	567,00			
TOTAL		233 285,00	TOTAL		233 285,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	32 715,00	021	Virement de la sect° de fonc.	35 565,00
21	Immob. Corporelles Reports	57 356,47	040	Opér. D'ordre de transfert	37 426,00
			001	Résultat reporté	17 080,47
TOTAL		90 071,47	TOTAL		90 071,47
TOTAL GENERAL		323 356,47	TOTAL GENERAL		323 356,47

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2015 du Service de l'Assainissement de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

12 MAI 2015